

PLAN D'ACTION 2017-2018

de la Ville de Lévis
à l'égard des
personnes
handicapées

Le plan d'action 2017-2018 de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées est une production de

La Ville de Lévis

2175 chemin du Fleuve

Lévis (Québec) G6W 7W9

Pour information :

Téléphone : 418 835-4995

Courriel : sociocommunautaire@ville.levis.qc.ca

Le présent document est accessible sur le site Internet de la Ville de Lévis au www.ville.levis.qc.ca

Toute reproduction partielle de ce document est autorisée et conditionnelle à la mention de la source.

Collaboration :

Direction de la vie communautaire

Direction des communications et du service à la clientèle

Design graphique

Édition Juin 2017

PLAN D'ACTION 2017-2018

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées



Table des matières

Mot du maire.....	5
1. Préambule	7
2. Portrait de la Ville de Lévis et de ses secteurs d'activité.....	8
2.1 Une Ville au service de la population.....	8
2.2 Une Ville PROACTIVE qui utilise ses forces vives.....	9
3. Le cadre légal	11
3.1 Le contexte général de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.....	11
3.2 Les exigences à l'égard de l'article 61.3 qui concerne les processus d'approvisionnement des biens et services et de leur accessibilité aux personnes handicapées	11
3.3 Les exigences à l'égard de l'article 67 qui concerne l'utilisation du transport en commun par les personnes handicapées	12
3.4 Les autres exigences à l'égard de l'article 1 de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics	12
3.5 Les orientations de la loi	13
4. Les définitions.....	14
4.1 Obstacle.....	14
4.2 Personnes handicapées	15
5. Principales réalisations de la Ville de Lévis en 2016.....	15
6. Plan d'action	16
7. Légende	34

PLAN D'ACTION 2017-2018

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées

Mot du maire



Chères Lévisiennes,
Chers Lévisiens,

La Ville de Lévis souhaite offrir un milieu de vie de grande qualité favorisant la participation et l'inclusion de toutes ses citoyennes et de tous ses citoyens. Porté par cette vision, au nom de tous les membres du conseil municipal, je suis fier de vous présenter notre Plan d'action 2017-2018 pour l'intégration des personnes handicapées ou ayant des incapacités. Ce document traduit notre volonté d'améliorer nos structures municipales afin de mieux soutenir certaines personnes de notre communauté qui font face à des défis quotidiens, et ce, dans le but de les aider à accroître leur autonomie et leur participation citoyenne.

Depuis son premier plan d'action en 2006, la Ville de Lévis a réalisé plusieurs actions concrètes qui ont favorisé l'intégration des personnes handicapées ou ayant des incapacités. C'est donc dans un esprit de continuité que nous maintenons nos efforts puisque nous sommes conscients des réalités et des besoins toujours existants pour ces personnes.

En terminant, je tiens à remercier chaleureusement les membres du comité qui ont travaillé à l'élaboration de ce plan d'action afin que la Ville de Lévis demeure proactive et toujours plus accessible. La collaboration du personnel municipal et des représentants d'organisations du milieu témoigne du dynamisme propre à notre communauté. Ce partenariat, dont je suis particulièrement fier, est indispensable et nous permet ensemble de mieux répondre aux attentes de nos citoyennes et de nos citoyens.

Bonne lecture !

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Gilles Lehouillier". The signature is fluid and cursive.

Gilles Lehouillier

PLAN D'ACTION 2017-2018

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées



1. Préambule

La Ville de Lévis place au cœur de ses préoccupations la qualité de vie de l'ensemble de sa population. La toile de fond de cette orientation repose sur un grand principe fondamental, soit celui de faire en sorte que toutes les personnes puissent être reconnues comme des citoyennes et des citoyens à part entière.

Portée par cette conviction, la Ville de Lévis est heureuse de présenter son 9^e plan d'action visant l'intégration des personnes handicapées ou ayant des incapacités. Ce plan d'action témoigne de son engagement à déployer les efforts afin de réduire, voire à éliminer les obstacles que peuvent rencontrer des membres de sa communauté. En somme, cet engagement se traduit notamment par des mesures concrètes pour favoriser l'intégration des personnes à la société et ce, au même titre que toute la population. La Ville de Lévis est fière de participer au développement d'une société plus inclusive. Soulignons que ces mesures permettent également à d'autres membres de la population, tels que les familles avec poussette, de contribuer au dynamisme de notre communauté.

Ce document expose donc, dans un premier temps, le contexte dans lequel il s'inscrit et quelques définitions pour bien comprendre les objectifs qu'il poursuit. Suivra un bref portrait de la Ville de Lévis, les principaux secteurs d'activité ainsi que les principales réalisations en matière d'accessibilité de la dernière année.

PLAN D'ACTION 2017-2018

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées



2. Portrait de la Ville de Lévis et de ses secteurs d'activité

2.1 Une Ville au service de la population

Le 1^{er} janvier 2002 marque un tournant dans l'histoire de notre milieu. Ce jour voit l'émergence d'une nouvelle ville issue du regroupement de dix (10) municipalités et de deux (2) MRC. Telle qu'on la connaît à partir de ce moment, la Ville de Lévis est une entité totalement nouvelle qui prend la relève des administrations municipales antérieures. Les principaux domaines de compétence inscrits dans la Charte de la Ville de Lévis sont :

- l'aménagement et l'urbanisme;
- le développement culturel, sociocommunautaire et sportif;
- le développement économique et la promotion;
- le logement social;
- le réseau artériel;
- la promotion et l'accueil touristique;
- la cour municipale;
- la sécurité incendie et la sécurité civile;
- l'enlèvement des matières résiduelles;
- la voirie locale.

La structure administrative de la Ville de Lévis comporte quinze (15) directions, soit : la Direction générale, la Direction des affaires juridiques, la Direction du greffe, la Direction du développement économique et de la promotion, la Direction de la gestion du capital humain, la Direction des communications et du service à la clientèle, la Direction des infrastructures, la Direction de l'environnement, la Direction de la vie communautaire, la Direction de l'urbanisme, la Direction du service de police, la Direction du service de la sécurité incendie, la Direction des finances, la Direction de l'approvisionnement et la Direction des technologies et de l'information. En plus des instances administratives et politiques, la Société de transport de Lévis est en lien étroit avec la Ville de Lévis.

PLAN D'ACTION 2017-2018

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées



2.2 Une Ville PROACTIVE qui utilise ses forces vives

Offrir un milieu de vie où chaque citoyen peut bénéficier des mêmes services de façon autonome, peu importe ses limitations. Travailler collectivement à diminuer les barrières physiques et sociales qui font obstacle à la participation active et à l'intégration des personnes handicapées, voilà un mandat qui interpelle plusieurs champs de l'activité municipale. À la lumière de ce constat, une approche de travail transversale avec les directions concernées de la Ville s'est donc imposée pour agir concrètement sur l'ensemble des leviers favorisant l'accessibilité universelle. D'autre part, considérant l'expertise des partenaires de la communauté, certains d'entre eux ont été sollicités afin qu'ils puissent unir leurs efforts à ceux de la Ville dans ce défi constant. Soulignons également, le soutien-conseil de l'Office des personnes handicapées du Québec qui nous permet sans cesse d'améliorer nos pratiques en matière d'accessibilité universelle.

Le mandat du comité sur l'accessibilité universelle

Le mandat plus spécifique qui a été confié aux membres du comité est de consulter, étudier et formuler des recommandations au conseil municipal sur les sujets suivants :

- les orientations et les politiques concernant le mieux-être des personnes handicapées ou à mobilité réduite sur le territoire de la ville de Lévis;
- les moyens nécessaires pour s'enquérir des besoins des personnes handicapées ou à mobilité réduite;
- les solutions proposées pour répondre aux besoins des personnes handicapées ou à mobilité réduite;
- la diffusion de l'information concernant les services offerts aux personnes handicapées ou à mobilité réduite;
- tout autre dossier confié par le conseil de la Ville ou la Direction générale de la Ville.

Les membres du comité voient également à :

- élaborer le plan d'action;
- coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan d'action.

PLAN D'ACTION 2017-2018

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées

La composition du comité sur l'accessibilité universelle

Coordonné par le Service sociocommunautaire, le comité sur l'accessibilité universelle réunit autour d'une même table les représentants des directions au cœur de cette préoccupation ainsi que des partenaires de la communauté, soit :

- Barbra Tremblay, chef du Service sociocommunautaire, Direction de la vie communautaire;
- Christian Cantin, agent prévention, Direction du service de police;
- Claude Boucher, chargé de projets, Société de transport de Lévis;
- Dominic Germain, conseiller en développement sociocommunautaire, Service sociocommunautaire, Direction de la vie communautaire ;
- Étienne Morissette, conseiller en communications, Direction des communications et du service à la clientèle;
- Guy Rodrigue, conseiller en gestion des communications et des relations publiques, Direction des communications et du service à la clientèle ;
- Jean-Denis Gosselin, gestionnaire de projets corporatifs, Direction des infrastructures;
- Madeleine Lindsay, chargée de projets, Société de transport de Lévis;
- Margot Bureau, présidente, Maison des aînés de Lévis, représentante d'organismes pour les personnes âgées;
- Martin Girard, chef de service, Service des travaux publics, Direction des infrastructures;
- Michel Boucher, conseiller gestion des talents, Direction de la gestion du capital humain;
- Michel Duchesne, directeur, Association des personnes handicapées de Lévis, représentant d'organismes pour les personnes ayant un handicap;
- Pauline Demeule, conseillère en pratiques d'affaires et acquisitions, Direction de l'approvisionnement;
- Pierre Laflamme, chef de service, Service des biens immobiliers, Direction des infrastructures;
- Suzanne Fortin, chef de service déficience auditive-déficience visuelle, Centre intégré de santé et de service sociaux Chaudière-Appalaches ;
- Vincent Fortier, coordonnateur aménagement et bâtiment, Service du génie, Direction des infrastructures
- Yves Després, directeur général adjoint, Direction générale adjointe sécurité publique;

PLAN D'ACTION 2017-2018

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées



3. Le cadre légal

3.1 Le contexte général de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*

Les exigences à l'égard de l'article 61.1 concernent l'obligation de produire, adopter et rendre public annuellement un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et ce, pour chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins 50 personnes, de même que les municipalités de plus de 15 000 personnes, dans le secteur d'activité relevant de ses attributions.

Le 17 décembre 2004, la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* était adoptée par l'Assemblée nationale. Tout en conférant une impulsion nouvelle au défi social de l'intégration de personnes handicapées, cette loi accorde une importance accrue à la responsabilité de tous quant à ce défi.

3.2 Les exigences à l'égard de l'article 61.3 qui concerne les processus d'approvisionnement des biens et services et de leur accessibilité aux personnes handicapées

Cela se traduit notamment lors de l'approvisionnement de biens et de services qui concernent les personnes handicapées, et ce, conformément à l'article 61.3 de cette loi. Cet article s'énonce comme suit : « *Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.* ».

PLAN D'ACTION 2017-2018

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées



3.3 Les exigences à l'égard de l'article 67 qui concerne l'utilisation du transport en commun par les personnes handicapées

La Société de transport de Lévis développe et exploite un réseau de transport collectif couvrant l'ensemble du territoire lévisien. À ce titre, elle doit faire approuver, par le ministère des Transports du Québec, un plan de développement visant à assurer, dans un délai raisonnable, le transport en commun des personnes handicapées sur le territoire qu'il dessert. La Ville de Lévis entend travailler en étroite collaboration avec la Société de transport de Lévis afin que les infrastructures municipales soient aménagées pour faciliter leurs déplacements.

3.4 Les autres exigences à l'égard de l'article 1 de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*

La Ville de Lévis est également assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*. L'article 1 de la loi inclut les personnes handicapées comme groupe cible. Les programmes d'accès à l'égalité en emploi permettent de contrer la discrimination en emploi et ont été créés pour que les membres de groupes victimes de discrimination soient représentés équitablement au sein de leur personnel. C'est la *Charte des droits et libertés de la personne* qui encadre l'application de ces programmes.

PLAN D'ACTION 2017-2018

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées

3.5 Les orientations de la loi

L'article 1.4 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* donne des orientations pour guider les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes publics ou privés dans l'application des mesures y étant prévues :

- Adopter une approche qui considère la personne handicapée dans son ensemble, qui respecte ses caractéristiques particulières et qui favorise un plus grand développement de ses capacités;
- Favoriser l'autonomie des personnes handicapées et leur participation à la prise de décisions individuelles ou collectives les concernant, ainsi qu'à la gestion des services qui leur sont offerts;
- Donner priorité aux ressources et aux services assurant le maintien ou le retour des personnes handicapées dans leur milieu de vie naturel;
- Favoriser l'adaptation du milieu aux besoins des personnes handicapées et de leurs familles sans discrimination ni privilège, favoriser l'autosuffisance régionale des ressources selon leurs besoins et l'articulation effective des ressources locales, régionales et nationales selon les nécessités.
- Favoriser la coordination continue pour la gestion et la complémentarité des ressources ainsi que la permanence et l'intégration maximale des services.
- Viser une qualité de vie décente pour les personnes handicapées et leurs familles, avec une participation active à la vie sociale ainsi qu'une protection maximale contre les facteurs de risque d'apparition de déficiences.

Ces orientations sauront guider la Ville de Lévis, non seulement dans la mise en œuvre de ses plans d'action à l'égard des personnes handicapées au cours des prochaines années, mais aussi dans le développement d'une approche globale visant à répondre à leurs besoins.

PLAN D'ACTION 2017-2018

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées



4. Les définitions

4.1 Obstacle

Un obstacle correspond à un facteur environnemental qui entrave la réalisation des habitudes de vie lorsqu'il entre en interaction avec les facteurs personnels, les déficiences, les incapacités et les autres caractéristiques d'une personne. Les types d'obstacles à la participation sociale des personnes handicapées sont répertoriés dans les catégories suivantes :

- obstacles comportementaux;
- obstacles à l'information ou aux communications;
- obstacles sur le plan des objets et des technologies;
- obstacles organisationnels;
- obstacles architecturaux;
- obstacles naturels.

Dans ce contexte, il s'agit d'intervenir sur les facteurs environnementaux de manière à faciliter la réalisation des habitudes de vie d'une personne. L'organisation des services municipaux agit sur plusieurs des facteurs environnementaux.

Par ailleurs, les ministères et leurs réseaux, les organismes publics, les municipalités et les organismes privés ont à leur disposition un important cadre de référence pour orienter leurs efforts à l'égard des personnes handicapées. La politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, adoptée par le gouvernement du Québec en 2009, fournit des balises précieuses pour la préparation du plan d'action annuel. Prenant pour assise les notions d'égalité des droits et de participation sociale, cette politique vise à offrir aux personnes handicapées les conditions nécessaires à l'exercice des mêmes droits que ceux reconnus à l'ensemble de la population.

PLAN D'ACTION 2017-2018

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées



4.2 Personnes handicapées

L'article 1 g) de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* définit une personne handicapée comme « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

5. Principales réalisations de la Ville de Lévis en 2016

Comme la Ville de Lévis a effectué son 8^e bilan de plan d'action en matière d'accessibilité universelle en 2016, quelques réalisations d'importance ont vu le jour au fil du temps. Le comité a aidé à développer le réflexe de penser différemment lors de la mise en place de projets. Il y a également eu des retombées directes pour la population au niveau des services.

Il faut souligner comme principales réalisations en 2016 :

- L'évaluation fonctionnelle par la Société logique de 20 bâtiments municipaux à vocation loisir (ex. : centre communautaire, bibliothèque) afin de mieux informer les personnes sur les modalités d'accès de ceux-ci et également pour orienter les travaux futurs à cet égard;
- Intégration d'enfants handicapés ou nécessitant des besoins d'encadrement particulier au programme Camp de jour;
- Conception et diffusion d'un guide d'information destiné aux parents dont l'enfant bénéficie du service d'accompagnement du programme Camp de jour;
- Sensibilisation de diverses équipes de travail au sein de la Ville sur les obligations des villes en matière d'accessibilité universelle;
- Réfection de divers bâtiments municipaux afin d'améliorer leur accessibilité;
- Planification des modalités d'accès du futur Complexe aquatique;
- Installation dans les parcs de jeux d'eau pour les enfants accessibles.

PLAN D'ACTION 2017-2018

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées

	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéance		Responsable	Collaborateur
					2017	2018		
1. ADMINISTRATION MUNICIPALE	1.1 Il peut être difficile pour une personne handicapée d'avoir accès à un emploi municipal	Rendre plus accessible le milieu municipal en favorisant l'accueil de stagiaires et/ou par l'emploi aux personnes handicapées selon la définition de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec	Mettre en application les mesures visées par le programme d'accès à l'égalité en emploi de la Ville de Lévis	Meilleure représentativité des personnes handicapées au sein de l'administration municipale	•	•	DGCH	Toutes les directions
	1.2 Plusieurs bâtiments municipaux offrant différentes activités ou services ne sont pas adaptés ou sont adaptés partiellement aux personnes handicapées	Effectuer la mise à niveau des bâtiments municipaux priorités en matière d'accessibilité	Réserver annuellement un budget dans l'enveloppe du plan triennal d'immobilisation afin de répondre aux priorités en matière d'accès des lieux et des équipements pour les personnes handicapées	Budget adopté et disponible pour la réalisation des travaux de mise à niveau	•	•	DG	INFRA-BI

	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéance		Responsable	Collaborateur
					2017	2018		
ADMINISTRATION MUNICIPALE	1.3 La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue	Accroître le degré de compréhension du personnel concerné sur les enjeux et les besoins des personnes handicapées	Assurer une veille stratégique sur les bonnes pratiques et programmes en matière d'accessibilité	Les décideurs seront au fait des nouvelles tendances, façons de faire et enjeux	•	•	DVC-SOC	Toutes les directions
			Intégrer à la démarche de mobilisation entourant les travaux de la Politique de développement social et communautaire les enjeux relatifs à l'accessibilité	Meilleure connaissance des besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité	•	•	DVC-SOC	Commission consultative développement social
	1.4 La loi sur l'accessibilité et les obligations de la Ville doivent être respectées	Voir à ce que l'ensemble des directions concernées par l'accessibilité universelle participent à l'élaboration, la réalisation et la diffusion du plan d'action	Produire et diffuser un plan d'action et le bilan en matière d'accès universel	Plan d'action et bilan répondant aux obligations de la loi	•	•	DVC-SOC	Comité accessibilité
			Suivi du plan d'action par le comité sur l'accessibilité universelle	Mesures prévues au plan d'action réalisées	•	•	DVC-SOC	Comité accessibilité

	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéance		Responsable	Collaborateur
					2017	2018		
2. ACCESSIBILITÉ DES BIENS ET DES SERVICES	2.1 Les équipements, le matériel et les bâtiments ne sont pas tous adaptés et accessibles pour les personnes handicapées	Prendre en compte les principes d'accessibilité universelle lors de l'achat ou de la location de biens et de services	Sensibiliser les gestionnaires et le personnel de la Direction des approvisionnements au respect des lois et des règles de pratique en approvisionnement des biens et des services accessibles aux personnes handicapées	Intégration des bonnes pratiques dans le quotidien des équipes de travail	•		DVC-SOC	APPRO
			Ajouter à la Politique d'approvisionnement un principe d'accessibilité universelle	Augmentation du nombre d'environnements sans obstacle pour les personnes handicapées	•		APPRO	Toutes les directions
			Identifier des mécanismes d'application de ce principe	Production de devis techniques comportant les clauses appropriées	•		APPRO	Toutes les directions

	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéance		Responsable	Collaborateur
					2017	2018		
3. COMMUNICATION	3.1 La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue	Meilleure connaissance de la réalité et de l'importance de la contribution des personnes handicapées pour la communauté lévisienne	Proclamer par le conseil de la Ville; Semaine québécoise des personnes handicapées, et la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme	Augmentation de la visibilité et l'inclusion des personnes handicapées dans la communauté lévisienne	•	•	DVC-SOC	COM
		Atteindre les cibles identifiées par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec	Rendre l'information sur le site Web davantage accessible pour tous	Meilleure accessibilité des principaux documents municipaux s'adressant aux personnes handicapées	•	•	COM	DVC-SOC
			Améliorer l'accès au Centre de service à la clientèle et au Service de police pour les personnes malentendantes identifiées par des affichettes "Besoin d'aide pour communiquer"	Augmentation de la satisfaction des utilisateurs		•	COM	DVC-SOC
			Ajouter de l'information sur les organismes oeuvrant auprès des personnes handicapées sur le territoire	Insertion de liens vers les organismes personnes handicapées du territoire sur le site Internet de la Ville	•		COM	DVC-SOC

	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéance		Responsable	Collaborateur
					2017	2018		
COMMUNICATION	3.2 La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue	Promouvoir les principes et obligations concernant l'accessibilité universelle et l'importance de la participation de tous à une ville inclusive	Sensibiliser les personnes et les gestionnaires sur les différents obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans le cadre des rencontres régulières des équipes	Meilleure compréhension des obstacles et intégration des concepts d'accessibilité universelle dans la réalisation de projets dans la dispensation de services	•		DVC-SOC	Toutes les directions
			Informer la population sur les projets, services, équipements et infrastructures accessibles	Meilleure connaissance de la population des projets, équipements et bâtiments accessibles	•	•	COM	Toutes les directions
			Rédaction d'un communiqué de presse Présentation du bilan 2016 et du plan 2017-2018 aux organismes personnes handicapées	Diffusion auprès de la population et des personnes handicapées du bilan 2016 et le plan d'action 2017-2018	•		DVC-SOC	COM

	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéance		Responsable	Collaborateur
					2017	2018		
4. INFRASTRUCTURES ET BIENS IMMOBILIERS	4.1 L'information sur les déplacements, la circulation et l'accès à certains bâtiments ne favorise pas la participation des personnes handicapées à l'offre de service en loisir	Rendre disponible l'information sur l'accessibilité dans les bâtiments de la Ville étant utilisés comme des lieux de loisirs	Rendre l'information disponible au Centre de service à la clientèle et au Service des équipements récréatifs	Information disponible à la population par le biais du Service à la clientèle	•	•	COM	DVC-SOC
	4.2 Plusieurs bâtiments municipaux offrant différentes activités ou services ne sont pas adaptés ou sont adaptés partiellement aux personnes handicapées	Rendre accessibles les édifices municipaux en respectant les contraintes architecturales	Voir à la réalisation des recommandations du rapport de la Société Logique des bâtiments de loisirs évalués	Élaboration d'un plan d'action visant à améliorer les éléments de non-conformité	•	•	INFRA-BI	DVC-équipements
			Voir à la planification des modalités d'accès universel dans le cadre du projet d'agrandissement du Centre communautaire le Carrefour de St-Rédempteur et du Centre communautaire de Pintendre - Salle communautaire de l'ancienne caisse de Charny	Meilleure accessibilité aux édifices	•	•	DVC-équipements	INFRA
			Planifier et réaliser les interventions en vue d'améliorer l'accès à certains bâtiments municipaux identifiés notamment la Maison des jeunes du parc Lavoisier	Meilleure accessibilité à l'édifice	•	•	INFRA-BI	DVC-SOC

	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéance		Responsable	Collaborateur
					2017	2018		
INFRASTRUCTURES ET BIENS IMMOBILIERS	4.3 Plusieurs bâtiments municipaux offrant différentes activités ou services ne sont pas adaptés ou sont adaptés partiellement aux personnes handicapées	Utiliser un guide uniformisé pour l'accès universel en matière de bâtiment	Se prémunir d'un guide standard d'application des mesures à prendre	Réalisation des nouveaux projets ou rénovations identifiés répondant à des standards		•	INFRA-BI	DVC-SOC
		Former les différentes équipes étant appelées à utiliser le guide pour l'accès universel en matière de bâtiment	Prévoir de la formation en relation avec les guides, l'application et en assurer un suivi	Intégration des bonnes pratiques dans le quotidien des équipes de travail		•	INFRA	DVC-SOC

	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéance		Responsable	Collaborateur
					2017	2018		
5. ENVIRONNEMENT URBAIN	5.1 La participation à certains événements de la communauté pour les personnes handicapées est parfois limitée dû à des contraintes	Faciliter l'accès aux événements pour les personnes handicapées et celles ayant une incapacité liée à la mobilité	Installer des toilettes adaptées et réserver des stationnements pour les personnes handicapées lors des événements extérieurs organisés par la Ville	Meilleure accessibilité aux événements pour les personnes handicapées	•	•	DEV	Comité des grands événements
		Rendre accessible les équipements scéniques utilisés pour les événements extérieurs	Documenter les utilisations possibles d'une rampe donnant accès pour les personnes handicapées aux scènes mobiles utilisées pour les événements	Document indiquant les événements qui ont besoin de ce type d'équipements		•	DVC-équipements	APPRO

	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéance		Responsable	Collaborateur
					2017	2018		
6. LOGEMENT	6.1 L'accès à des logements sociaux ou à prix modique pour les personnes handicapées est plus restreint	Accroître l'accès au logement pour les personnes handicapées et à celles ayant une incapacité liée à la mobilité	Intégrer à la grille d'analyse des projets de logements sociaux l'accessibilité comme critère d'analyse	Plus grande disponibilité de logements sociaux ou abordables accessibles	•		URBA	Bureau de projet
			Sensibiliser l'Office municipal d'habitation de Lévis, le <i>Groupe de ressources techniques Nouvel habitat</i> et le comité <i>Concertation Logement Lévis</i> sur l'accès universel lors de rénovations ou de nouvelles constructions	Plus grande disponibilité de logements sociaux ou abordables accessibles	•	•	URBA	DVC-SOC

	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéance		Responsable	Collaborateur
					2017	2018		
7. VIE COMMUNAUTAIRE	7.1 La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue	Accroître la promotion et la visibilité du sport pour personnes vivant avec un handicap auprès des citoyennes et citoyens de Lévis	Reconnaitre des athlètes ayant un handicap lors du Gala annuel des athlètes de la Ville de Lévis	Reconnaissance d'athlètes ayant un handicap lors du Gala des athlètes	•	•	DVC-sport	
			Soutenir les efforts des organismes reconnus dans leurs démarches d'intégration des personnes handicapées (ex.: Association de soccer)	Meilleure accessibilité pour les personnes handicapées	•	•	DVC	Partenaires-organismes

	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéance		Responsable	Collaborateur
					2017	2018		
VIE COMMUNAUTAIRE	7.2 La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue	Améliorer l'accessibilité de l'offre des activités culturelles	Poursuivre les modalités visant l'intégration des personnes handicapées ou ayant des besoins particuliers aux activités culturelles offertes directement par le Service des arts et de la culture	Meilleure accessibilité pour les personnes handicapées	•	•	DVC-arts	Partenaires-fournisseurs
			Inclure les besoins en matière d'accessibilité lors d'un ajout ou d'un remplacement d'équipements, la création ou l'amélioration d'un parc ou lors de l'élaboration d'un projet de construction ou de réparation d'un bâtiment à vocation sportive, culturelle ou communautaire	Installation de jeux d'eau adaptés	•		DVC-sport	INFRA
				Installations de prises électriques extérieures pour les recharges des fauteuils roulants électriques dans certains chalets des loisirs notamment au chalet prévu au Quai Paquet	•	•	INFRA	DVC
				Disponibilité d'un fauteuil roulant pour faciliter la circulation sur le bord de la piscine du centre culturel Pierre-Létoirneau	•			

	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéance		Responsable	Collaborateur
					2017	2018		
VIE COMMUNAUTAIRE	7.3 La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue	Permettre l'accessibilité aux parcs et installations à vocation sportive, culturelle ou communautaire	Faire appel à la Société logique pour une évaluation et des recommandations des plans et devis	Inclusion des besoins en matière d'accessibilité dans les plans et devis du futur Complexe aquatique de St-Nicolas	•	•	DVC	INFRA
			Sensibiliser le promoteur du futur complexe deux glaces de Lévis à l'importance de se conformer aux normes en matière d'accessibilité	Inclusion des besoins en matière d'accessibilité dans les plans et devis du futur Complexe deux glaces de Lévis	•	•	DEV	DVC-sport
			Doter les parcs et les espaces verts identifiés de la Ville de matériels urbains accessibles (ex.: bancs et tables de pique-niques)	Meilleure accessibilité pour les personnes handicapées souhaitant utiliser le matériel urbain (ex.: les bancs et tables de pique-niques)	•	•	DVC-sport	INFRA
			Mettre à la disposition des personnes handicapées des toilettes chimiques accessibles dans divers lieux stratégiques identifiés (ex.: parcs et pistes cyclables) tel le Quai Paquet	Meilleure accessibilité aux parcs et pistes cyclables pour les personnes handicapées	•	•	DVC	DEV

	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéance		Responsable	Collaborateur
					2017	2018		
VIE COMMUNAUTAIRE	7.4 Les personnes handicapées pourraient utiliser davantage les services qu'offrent les bibliothèques	Améliorer l'accès aux livres et collections du Service des bibliothèques	Créer un service de prêts de documents pour les résidences de personnes âgées	Meilleur accès à des livres pour les personnes handicapées vivant en résidence d'hébergement	•		DVC-bibliothèque	Partenaires-résidences
			Offrir des livres et collections numériques	Promotion du service de livres numériques auprès des personnes handicapées	•	•	DVC-bibliothèque	Partenaires
			Offrir un service bénévole de livraison de documents à domicile pour les personnes à mobilité restreinte	Mise en place du service et promotion auprès des utilisateurs	•	•	DVC-bibliothèque	Partenaire-Écolivres

	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéance		Responsable	Collaborateur
					2017	2018		
VIE COMMUNAUTAIRE	7.5 De plus en plus d'enfants handicapés participent aux camps de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes	Favoriser la participation d'enfants handicapés ou ayant des besoins d'encadrement particulier au programme Camp de jour de la Ville de Lévis	Mise en place de mesures de soutien pour les enfants handicapés qui le requiert afin de favoriser leur intégration	Offre de service en accompagnement visant l'intégration	•	•	DVC-SOC	DVC-ADM
			Offre de la formation au personnel du camp de jour qui intervient auprès des enfants handicapés	Développement des compétences du personnel en interventions directes auprès des enfants handicapés	•	•	DVC-SOC	DGCH
			Offrir au nouveau personnel une sensibilisation du programme <i>Éveil</i> qui vise à outiller pour prévenir et intervenir dans des situations d'intimidation	Développement des compétences du personnel en matière de prévention de situation d'intimidation	•	•	DCV-SOC	Partenaire-CISSS organismes
			Prévoir des locaux d'apaisement sur les sites de camps de jour pour les enfants autistes pour lesquels cela est requis	Réponses aux besoins particuliers de certains enfants handicapés	•	•	DVC-SOC	DVC-équipement

	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéance		Responsable	Collaborateur
					2017	2018		
VIE COMMUNAUTAIRE	7.6 De plus en plus d'enfants handicapés participent aux camps de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes	Améliorer le soutien clinique au personnel qui oeuvre auprès des enfants handicapés	Entente de collaboration avec le CISSS	Amélioration du soutien au personnel camp de jour pour guider les interventions en vue de favoriser l'intégration des jeunes ayant un handicap		•	DVC-SOC	Partenaire-CISSS
			Création de six postes de responsables à l'intégration formés dans un domaine social (ex.: éducation spécialisée) afin de planifier l'intégration des jeunes ayant un handicap et soutenir le personnel en accompagnement	Soutien bonifié au personnel camp de jour pour guider les interventions en vue de favoriser l'intégration des jeunes ayant un handicap	•	DVC-SOC	RH	
		Mieux informer les parents d'enfants handicapés inscrits au programme Camp de jour sur les modalités de collaboration et de fonctionnement pour faciliter l'intégration de leur enfant	Diffusion d'un guide d'information destiné aux parents d'enfants handicapés intégrés au camp de jour	Meilleure compréhension des parents des modalités à mettre en place afin de mieux intégrer les enfants	•	•	DVC-SOC	COM
			Rencontres d'information aux parents en collaboration avec le CISSS		•	•	DVC-SOC	Partenaire-CISSS

	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéance		Responsable	Collaborateur
					2017	2018		
VIE COMMUNAUTAIRE	7.7 Les personnes handicapées pourraient participer davantage aux activités offertes dans la communauté	Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à des services communautaires adaptés et répondant à leurs besoins	Soutien professionnel, technique et financier aux organismes oeuvrant auprès des personnes handicapées et aînés et leurs proches notamment : PHARS-Grand Village - Atelier occupationnel- Association Personnes handicapées de Lévis-Laura Lémerville-Patro de Lévis-Maison des aînés, etc.	Offre de service communautaire accessible	•	•	DVC-SOC	DEV
8. SÉCURITÉ	8.1 La présence de personnes handicapées sur le territoire doit être le plus possible documentée afin de maximiser les interventions d'urgence	Connaître les endroits où sont situées les personnes qui ont des limitations les rendant plus vulnérables en cas de sinistre ou de catastrophe : Programme secours adapté	Promouvoir le programme <i>Secours adapté</i> auprès des personnes handicapées	Plus grande utilisation du programme	•	•	INC	COM
	8.2 Certains programmes ou services offerts pour les personnes handicapées sont méconnus auprès de celles-ci et de leurs proches	Faire connaître davantage le <i>Programme d'assistance individuelle aux personnes handicapées (PAIR)</i>	Promouvoir le programme <i>PAIR</i>	Plus grande utilisation du service	•	•	POL	COM

	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéance		Responsable	Collaborateur
					2017	2018		
SÉCURITÉ	8.3 Certaines réglementations ne favorisent pas l'intégration des personnes handicapées	Permettre aux personnes handicapées assistées d'un chien d'assistance avec une aide à la mobilité motorisé (AMM) ou un véhicule pour mû par la force musculaire de circuler sur les pistes cyclables identifiées	Modifier le Règlement RV-2010-09-78 sur les pistes cyclables et récréatives	Améliorer l'accès aux pistes cyclables identifiées aux personnes handicapées assistées par un chien d'assistance	•		INFRA	POL
	8.4 La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue en ce qui a trait aux aménagements requis pour favoriser leur sécurité	Améliorer la sécurité pour les personnes ayant une déficience visuelle lors des traverses piétonnières	Faire un état de situation de l'accessibilité des feux de circulation identifiés et dégager des pistes d'amélioration	Réalisation d'un plan d'action visant l'accessibilité des nouveaux projets ou l'amélioration répondant à des standards	•	•	INFRA	Partenaire-CISSS
	8.5 Certaines personnes handicapées avaient des contraintes d'accès au service d'urgence	Améliorer l'accès au service 9-1-1 aux personnes handicapées lors d'intervention d'urgence	Offrir le service Texto 9-1-1 pour les personnes malentendantes	Augmentation du nombre de personnes inscrites au service	•	•	POL	COM
			Promouvoir le service Texto 9-1-1 aux organismes pour les personnes handicapées	Meilleure connaissance du service de la part des organismes afin qu'ils réfèrent les personnes	•	•	POL	DVC-SOC
	Faciliter l'affichage aux postes de police pour les personnes malentendantes	Améliorer l'affichage facilitant la compréhension des messages aux postes de police	Meilleure communication entre les citoyens et les policiers	•		POL	DVC-SOC	

	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéance		Responsable	Collaborateur
					2017	2018		
9. TRANSPORT	9.1 L'utilisation du transport en commun peut comporter de nombreux obstacles aux personnes handicapées	Améliorer l'accessibilité du transport en commun	Intégrer la Société de transport de Lévis (STL) au comité accès universel de la Ville en vue de favoriser un meilleur arrimage des interventions	Participation de la Société de transport au comité et à des sous-comités	•	•	DVC-SOC	INFRA
				Identification des éléments pouvant contraindre l'utilisation des personnes handicapées à utiliser les services de la STL	•	•	INFRA	DVC-SOC

PLAN D'ACTION 2017-2018

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées

Légende

APPRO :	Direction des approvisionnements
COM :	Direction des communications et du Service à la clientèle
DEV :	Direction du développement et de la promotion
DG :	Direction générale
DGCH :	Direction de la gestion du capital humain
DVC :	Direction de la vie communautaire
DVC-ADM :	Direction de la vie communautaire, Service administratif
DVC-arts :	Direction de la vie communautaire, Service des arts et de la culture
DVC-bibliothèque :	Direction de la vie communautaire, Service des bibliothèques
DVC-équipements :	Direction de la vie communautaire, Service des équipements récréatifs
DVC-SOC :	Direction de la vie communautaire, Service sociocommunautaire
DVC-Sport :	Direction de la vie communautaire, Service des sports et du plein air
ENV :	Direction de l'environnement
INC :	Direction du Service incendie-sécurité civile
INFRA :	Direction des infrastructures
INFRA-BI :	Direction des infrastructures - Service des biens immobiliers
INFRA-GÉNIE :	Direction des infrastructures - Service du génie
INFRA-TP :	Direction des infrastructures - Service des travaux publics
POL :	Direction du Service de police
URBA :	Direction de l'urbanisme